

Procédure d'inscription et Politiques SVE/Petit Conservatoire 2026-2027

1. Procédure d'inscriptions

Calendrier des inscriptions :

Inscription au Petit Conservatoire de musique : du 10 août (8h30) au 20 août 2026 (23h00)

Inscription au SVE sport et culture : du 10 août (8h30) au 20 août 2026 (23h00)

Début des activités :

Activités Culturelles et sportives du SVE : Mardi 8 septembre 2026

Petit Conservatoire : Lundi 14 septembre 2026

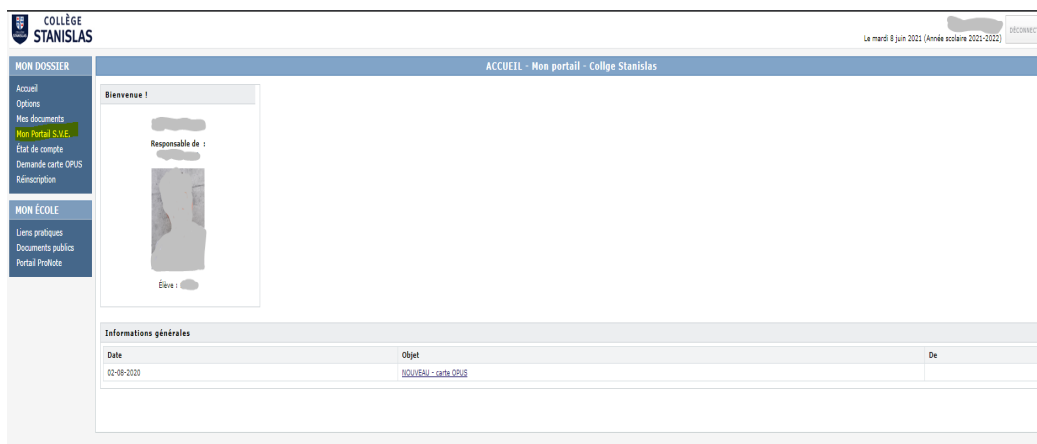
Fin des activités :

Lorsque les activités du SVE et du Petit Conservatoire prennent fin (décembre pour la 1^{ère} session et mai pour la seconde session), sur demande des familles, les élèves inscrits peuvent être accueillis gratuitement au service de garde sur la période correspondant à l'activité SVE ou Petit Conservatoire.

Procédure d'inscription

➤ Étape 1 : pour accéder au portail SVE

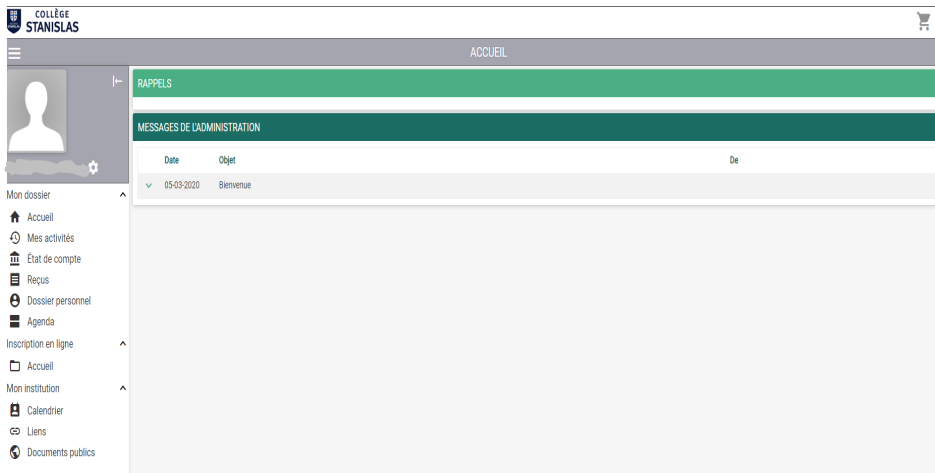
Vous accédez au portail SVE par le portail de pédagogie, onglet portail SVE à gauche



The screenshot shows the user interface of the Collège Stanislas portal. At the top left, the logo and name 'COLLÈGE STANISLAS' are visible. The top right shows the date 'Le mardi 8 juin 2021 (Année scolaire 2021-2022)' and a 'RECONNECTER' button. The main navigation bar includes 'MON DOSSIER' and 'ACCUEIL - Mon portail - Collège Stanislas'. Under 'MON DOSSIER', there is a list of links: 'Accueil', 'Options', 'Mes documents', 'Mon Portail SVE' (highlighted in yellow), 'État de compte', 'Demande carte OPUS', and 'Réinscription'. Under 'MON ÉCOLE', there are links for 'Liens pratiques', 'Documents publics', and 'Portail Proficite'. The main content area displays a 'Bienvenue !' message with a profile picture placeholder. Below this, there are fields for 'Responsable de :', 'Objet', and 'De'. At the bottom, there is a table with the following data:

Informations générales		
Date	Objet	De
02-08-2020	NOUVEAU - carte OPUS	

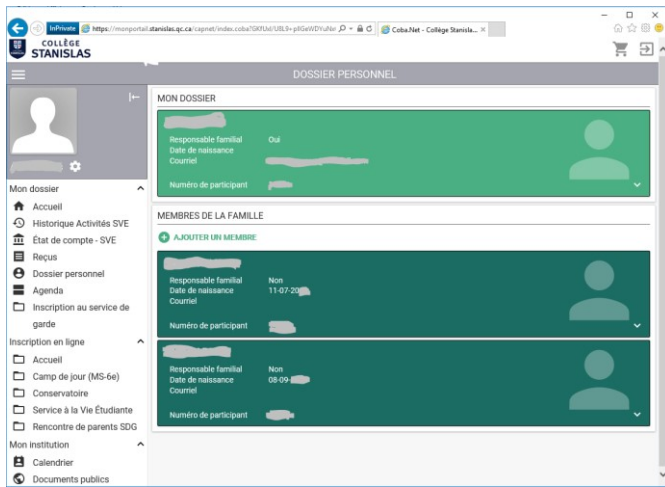
Vous arrivez à la page d'accueil du SVE



➤ Étape 2 : Dossier personnel

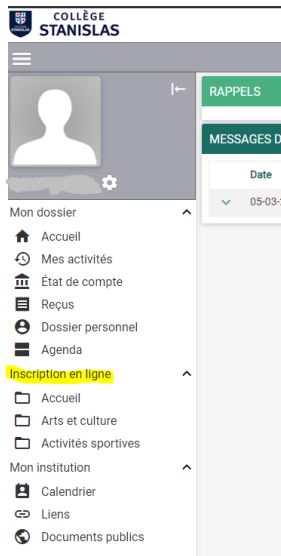
Lors de votre arrivée sur le portail SVE, la page d'accueil vous donne une barre de dossiers à gauche et la liste des documents publics.

Cliquer sur **dossier personnel** pour vérifier les informations de votre dossier personnel.



Si des modifications sont à apporter dans votre dossier personnel (adresse, téléphone, etc.), vous devez télécharger le formulaire sur le site du Collège « Formulaire de changement d'adresse en ligne » sous la rubrique Formulaire de l'onglet « ADMISSION » et le déposer au Collège. **Ceci n'est pas une condition obligatoire pour vous inscrire.**

➤ **Étape 3: Inscription aux activités**



Dans le menu de gauche, cliquez sur la sélection que vous désirez :
Accueil : donne toutes les activités possibles

Arts et culture : pour les activités dans le domaine des arts et de la culture

Activités sportives : pour les activités dans le domaine des sports

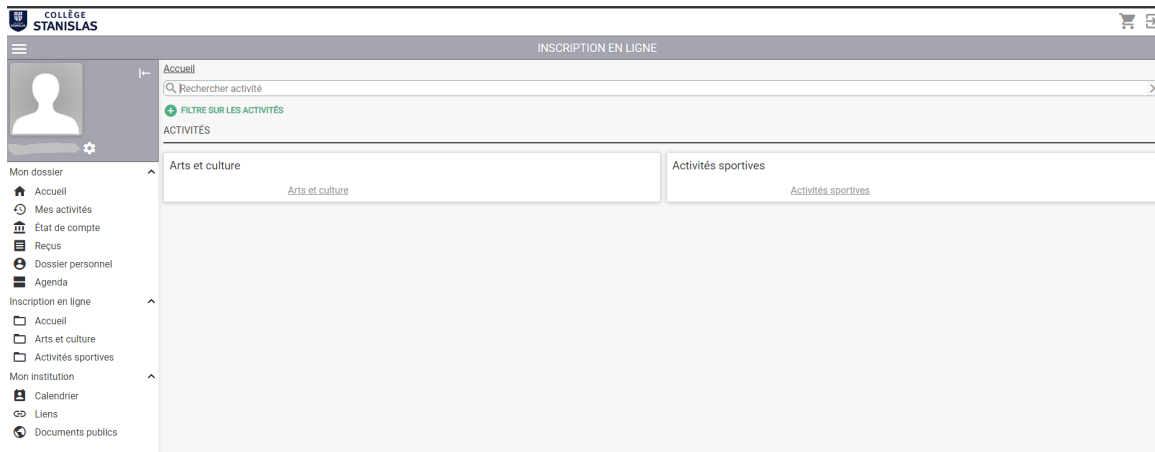
Petit conservatoire : pour les cours de musique

Il y a deux méthodes pour vous inscrire :

□ 1^{re} Méthode (avec filtre)

Dans la barre de gauche, cliquez sur « Accueil » si vous désirez voir toutes les activités offertes ou sur le choix désiré soit : Arts et culture ou activités sportives

Si vous cliquez sur « Accueil » vous verrez cet écran :



Cliquez sur « Filtre sur les activités »

FILTRE SUR LES ACTIVITÉS POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE

Afficher seulement les activités valides

FILTRE SUR LE COÛT DE L'ACTIVITÉ

Montant minimum

Montant maximum

FILTRE SUR L'HORAIRE DE L'ACTIVITÉ

JOURS

Dimanche

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

PÉRIODES

Avant-midi

Après-midi

Soir

Les enfants, les coûts, les horaires

Ceci affichera seulement les activités disponibles selon vos critères. Si vous n'utilisez pas de filtre, toutes les activités seront affichées.

Pour inscrire un enfant aux activités :

Exemple : Arts et culture – Anglais

Cliquez « Arts et culture », ensuite cliquez sur l'activité, ajoutez au panier, sélectionnez le participant (vous verrez si le participant peut

faire cette activité), cliquez ajouter.

Vous pouvez choisir toutes les activités avant de payer le panier.

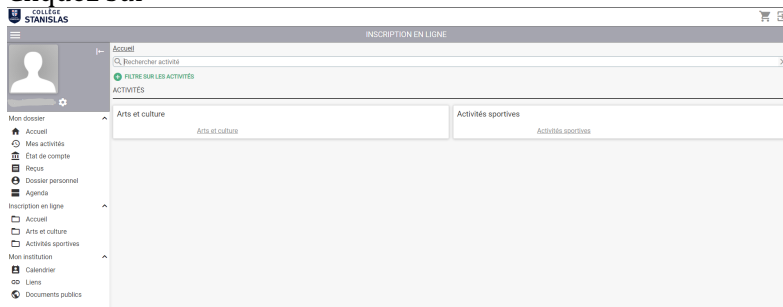
L'inscription est confirmée lors du paiement.

Procédez ensuite pour les autres enfants en modifiant le filtre.

2^e Méthode (sans filtre)

Cliquez sur Inscription en ligne – Accueil

Cliquez sur



Dans le menu de gauche, cliquez sur la sélection que vous désirez.

Accueil : donne toutes les activités possibles

Arts et culture : pour les activités dans le domaine des arts et de la culture

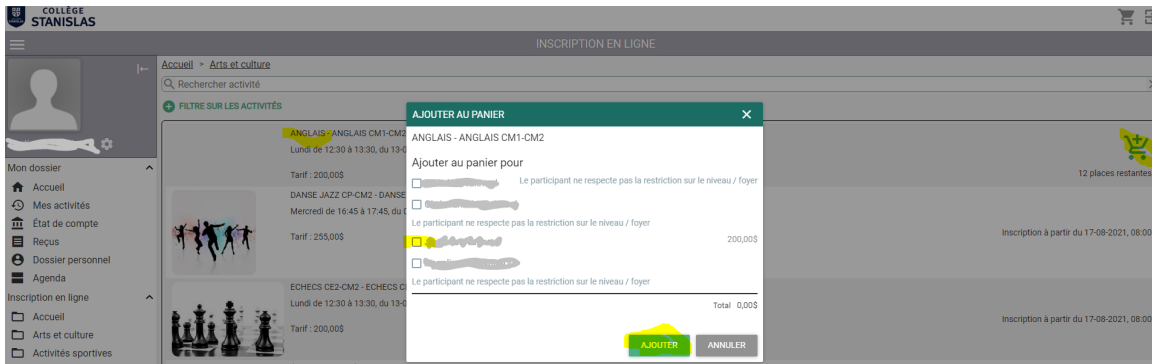
Activités sportives : pour les activités dans le domaine des sports

Exemple : arts et culture



Choisir l'activité

Exemple : anglais



Choisir l'activité et cliquez sur le panier

La fenêtre s'ouvrira pour choisir l'enfant à inscrire

Cochez l'enfant à inscrire et cliquez sur ajouter pour être dirigé vers le panier.

Revenez à l'accueil pour choisir les autres activités pour les enfants.

Votre panier indiquera le nombre d'items (inscriptions) en attente de paiement.

Quand le choix est terminé, il faut cliquer sur le panier en haut à droite pour se rendre au paiement des activités. C'est à ce moment que l'inscription est acceptée.

➤ Étape 4 : Paiement

Pour les activités du SVE, Il n'y a pas d'option de paiement, vous devez payer la totalité uniquement par carte de crédit pour confirmer les inscriptions.

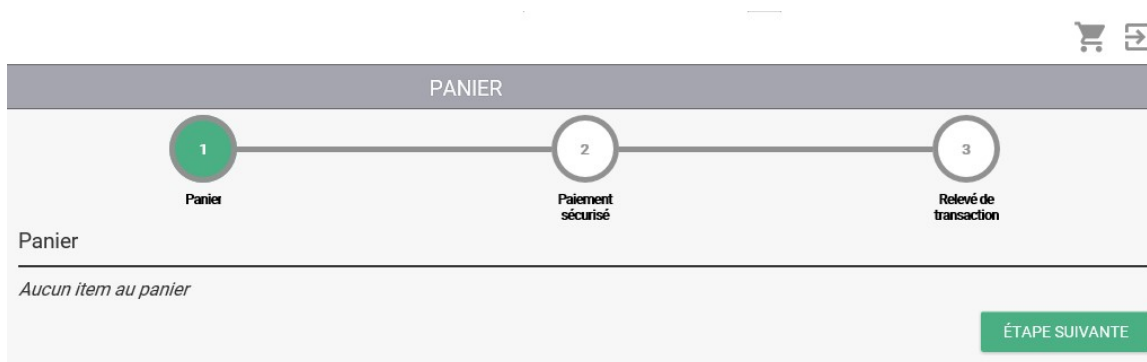
Pour le petit conservatoire, le paiement se fera en trois versements

- Par carte de crédit à l'inscription de l'enfant.
- Le 18 novembre 2026, deuxième paiement préautorisé pris sur la carte de crédit inscrite au dossier.
- Le 08 avril 2027, troisième et dernier paiement préautorisé pris sur la carte de crédit inscrite au dossier.

En cliquant sur le panier (en haut, à droite), le système affichera les achats en attente de paiement.

Vous pouvez toujours modifier ou retirer des inscriptions avant le paiement. Le paiement se fait

en trois étapes



□ Étape 1

Validation des items au panier

PANIER

1 ————— 2 ————— 3
Panier Paiement sécurisé Relevé de transaction

Panier

Article	Participant	Montant
1 x Album de l'année 2019-2020	[REDACTED]	30,00\$ CAD

VIDER MON PANIER

Sous-total	30,00\$
Taxe fédérale	0,00\$
Taxe provinciale	0,00\$
Montant total	30,00\$

ÉTAPE SUIVANTE

Validez les achats et cliquez sur étape suivante. Attention : vous pouvez vider le panier, ce qu'il ne faut pas faire.

□ Étape 2

1 ————— 2 ————— 3
Panier Paiement sécurisé Relevé de transaction

Paiement sécurisé

Options de paiement

Options de paiement
 Payer la totalité immédiatement
 À payer immédiatement 30,00\$ CAD

Méthode de paiement

Carte(s) au dossier
 Utiliser une nouvelle carte

Sauvegarder les informations de la carte
[GESTION DES CARTES AU DOSSIER](#)

Confirmation

J'ai lu et j'accepte les conditions

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#)

Sous-total	30,00\$
Taxe fédérale	0,00\$
Taxe provinciale	0,00\$
Montant total	30,00\$

PASSER LA COMMANDE

Vous pouvez aussi ajouter une nouvelle carte et sauvegarder les informations de la carte. Prenez note que ces données sont encodées et que le personnel du collègue ne peut pas les voir. Vous devez confirmer avoir « lu et accepté » les conditions avant de passer à l'étape suivante.

□ Étape 3

Quand la transaction sera effectuée par le marchand bancaire, le système affichera votre relevé de transaction.

2. Politique de remboursement et d'annulation

- Pour toutes activités annulées par le Collège, vous recevrez un remboursement complet.
- Lors de l'abandon d'une activité par l'élève pour une raison exceptionnelle (certificat médical ou départ du pays), un remboursement sera fait au prorata.

Pour les élèves du Conservatoire :

Absence de l'élève à une leçon individuelle (pratique instrumentale):

- 2 absences par an feront l'objet d'un rattrapage. Pour cela, le parent devra prévenir le professeur d'instrument minimum 2 heures avant le cours. Sans quoi, le rattrapage ne pourra avoir lieu.
Au-delà de 2 cours d'absence par an, le professeur d'instrument n'est pas tenu de rattraper la séance manquée.

Absence de l'élève à un cours de groupe (théorie musicale + éveil musical + chorale):

- Aucun cours de groupe ne pourra être rattrapé.

Absence des professeurs :

- En cas d'absence du professeur, le rattrapage de la leçon d'instrument ou du cours de groupe sera effectué.

Annulation des cours :

- En cas de force majeure (tempêtes, pannes, etc.) la direction du petit conservatoire assurera le rattrapage des leçons d'instruments ou des cours de groupe

Leçons individuelles (pratique instrumentale et théorie musicale) :

- L'abandon des leçons individuelles devra être signifié par courrier à la direction du petit conservatoire. Les leçons non-suivies seront remboursées. Toutefois une pénalité sera appliquée. Les 4 leçons qui suivent la décision d'abandon (après réception du courrier) seront considérées comme dues.

Cours de groupe (théorie musicale + éveil musical + chorale) :

- Aucun cours de groupe ne pourra être remboursé.

Pour les élèves des activités sportives et culturelles :

- En général, aucun remboursement ne sera fait après la deuxième séance de l'activité. Si, en cas de force majeure, il y avait abandon d'activité, des frais d'administration de 25\$ seront soustraits au montant du remboursement calculé au prorata.

Pour les élèves du Camp de jour :

- En cas d'annulation après l'inscription au camp de jour, il est impératif de formuler une demande par écrit, avant le début du camp, pour qu'elle puisse être prise en considération.
- Aucun remboursement ne sera effectué une fois le camp de jour débuté.

Pour toutes informations complémentaires sur les inscriptions, contacter :

- Anthony Murphy : anthony.murphy@stanislas.qc.ca 418-527-9998 poste 3223

3. Politique de participation aux compétitions

Au regard du respect ou non du code de vie et du règlement intérieur, un comité constitué d'un membre de la direction, un membre de la vie scolaire, le coordinateur des activités parascolaires et de l'animateur de l'activité pourra décider au cas par cas de la participation ou non d'un élève aux compétitions organisées dans le cadre des activités parascolaires. Les familles seront informées par courriel de la tenue de ce comité ainsi que de la décision rendue.